

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 7 février 2017 pour le jeudi 16 février 2017 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

#### **Séance du 16 février 2017**

N° 31

#### **Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mr CHABAUD Gilbert, Mme PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes MOREL Rachel, NAGA Cécile, COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle

**Excusés :** Mme TRENTESAUX Claudine, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.  
Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 31 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 janvier 2017.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse :**

##### **- Décision sur le transfert automatique de la compétence en matière de PLUI**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi, soit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement, rendant cette perspective non souhaitable.

Monsieur le Maire précise que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relevant d'un pouvoir de police du Maire, n'est pas concernée par ce transfert.

Il rappelle que le territoire de l'intercommunalité qui serait amené à porter cette compétence vient d'être créé au 1er janvier 2017 sur un périmètre représentant 75 communes et 7 intercommunalités, celui-ci doit d'abord se mettre en ordre de marche, avant de pouvoir envisager de porter un projet d'envergure tel que le PLU intercommunal, et qu'il convient de reporter les échanges sur ce point.

Il précise que cette position est conforme aux orientations de la Communauté d'agglomération.

Décision : le conseil émet un avis défavorable par 22 voix et une abstention pour le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

### **- Conseil des Maires du 13 février**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la première réunion du Conseil des Maires de la nouvelle agglomération de Bourg-en-Bresse qui s'est tenue le lundi 13 février à l'initiative de son président M. Jean-François Debat. Ont notamment été évoqués :

- Commissions thématiques : elles seront au nombre de dix, en comptant la commission spéciale de suivi du Scot. Seuls les membres du Conseil d'agglomération pourront en être membre, à raison de deux à trois commissions maximum par participant. Les anciens délégués communautaires pourront participer aux seuls groupes de travail des conférences territoriales.
- Droit des sols : l'instruction des actes d'urbanisme sera confiée à un service d'Aide au Droit des Sols mis en place par l'agglomération. Deux antennes seront mises en place : une à Montrevel et une seconde à Bourg-en-Bresse, à laquelle seront rattachées les anciennes communes de la Vallière. Ce service sera proposé à titre gratuit. Des conventions seront soumises à délibération de chaque Conseil municipal. La mise en œuvre pourrait être avancée au 1<sup>er</sup> avril 2017 pour les communes de la Vallière en raison de la défaillance annoncée des services de l'Etat.

### **1.2. – Acquisition foncière (pour partie) parcelles carrefour des Soudanières section AD n° 211 et 213**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'acquérir les surfaces nécessaires à l'aménagement du carrefour des Soudanières. Il s'agit d'une partie des parcelles cadastrées AD N° 211 et 213 appartenant aux consorts d'Orglande.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

### **1.3. – Acquisition foncière (pour partie) parcelles section A n° 1968 et 1996 En Domagne**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'acquérir une bande de terrain de 5 m de largeur, située en bordure de la propriété communale, et appartenant à M. David Cominoto, en vue des aménagements futurs à réaliser. Un bornage sera établi par le cabinet de géomètres de M. Serge Chanel.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

## **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

### **2.1. – A.G. Union des Entreprises**

Monsieur Claude CARTE donne le compte rendu de cette assemblée à laquelle il a participé avec Monsieur le Maire.

25 adhérents pour 2016 avec ambition principale de faire connaître et animer le commerce local tout en étant le relais des institutionnels tels que la CCI ou la mairie.

L'année 2016 aura été effectivement riche en activités contribuant à la notoriété et au dynamisme de notre village telles que pour exemple, l'animation « A deux pas », la fête des mères, le concours de boules ou le char et l'animation centre village de la Grand Margot.

Des remerciements ont été donnés pour la pose des nouvelles illuminations, très appréciées, de la rue principale avec souhait de complément pour cette nouvelle année.

L'union des entreprises se rapprochera du comité des fêtes et de la Grappe d'or concernant l'animation globale du week-end de la Grand Margot pour valoriser et mieux communiquer sur l'ensemble des manifestations réalisées sur le week-end. Pour exemple : le Ceyzé-aventure ou la reprise éventuelle du rallye cyclo et d'un nouveau défi pédestre.

Pour les actions conjointes avec la municipalité, nous sommes en attente du travail « état des lieux » réalisé par la CCI concernant la signalétique pour pouvoir effectuer une réunion de travail tripartite (mairie, union entreprises et consommateurs).

Concernant les ventes non sédentaires effectuées par le monde associatif telles que tartes ou brioches, un document sera établi pour préciser ou rappeler les modalités de vente et de placement avec copie pour information aux commerçants.

### **2.2. – Programme coupes ONF 2017/2018**

Monsieur Claude CARTE informe le conseil qu'il doit délibérer concernant l'exploitation de trois nouvelles parcelles résultant du plan de gestion établi par l'ONF.

Sont concernées les parcelles 14 et 15 avec des ouvertures et exploitation de layons et la parcelle 18 pour exploitation entre les layons déjà ouverts.

Les bois étant destinés à l'affouage, il convient également de désigner 3 garants. Il est proposé de reconduire les 3 garants des années antérieures : Messieurs Jean-Pierre Blanchard, Rémy Velon et Claude Carte.

Décision : accord à l'unanimité.

## **QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

### **3.1. – Commission travaux du 6 février**

Monsieur BOURGIER donne le compte rendu de cette réunion :

**ENEDIS : Article R323-25** : Pose d'un poteau, et alimentation souterraine de trois maisons d'habitation, à Tréconnas (Ancienne propriété ROSSET).

**Signalisation verticale** : suite à de nombreuses demandes, le chemin de la Combe et l'allée des Sorbiers sont maintenant équipés du panneau « céder le passage » la signalisation horizontale afférente sera faite dès que possible, en même temps que le traçage du parking sur la RD 979 (semaine 8).

**Centre festif** : remplacement du moteur de la VMC. Entreprise G. Richier : coût : environ 550 €

**Carrefour des Soudanières** : le cabinet de géomètres « Axis conseil », pour pouvoir exécuter le bornage du terrain, nous a transmis un devis pour la réalisation d'un plan d'état des lieux. Ce plan servira aussi pour le montage du projet (tracé précis du projet, niveaux, cubature de terrassements, etc.).

Le levé de terrain a été réalisé le 14 février 2016.

**SPSE** : courrier du 20 décembre 2016 ; cette société nous rappelle que notre commune est traversée par des conduites de transport d'hydrocarbures liquides, et qu'une convention de servitude de passage est en vigueur. Elle fait appel à notre vigilance, et à notre coopération, afin que nous déclarions bien tous les travaux que nous entreprenons, au-dessus et de part et d'autre de leurs conduites.

**Démolition des anciens bâtiments Bouvard** : début des travaux lundi 6 février 2017. L'entreprise Fontenat a commencé par le désamiantage, le démontage et l'évacuation des divers matériaux (cuivre, fer, zinc etc..) restant sur le chantier.

En tant que maître d'ouvrage, la commune a dû apporter la preuve au CHSCT, que les bâtiments ne sont plus alimentés en électricité et gaz. Pour le gaz, Grdf nous a bien délivré l'attestation, mais pour l'électricité (transformateur privé 20 000v / 380v,) il a fallu passer par une entreprise privée qualifiée pour nous délivrer cette attestation.

**Association AINTER JOB** : cette association de service aux collectivités, associations, entreprises, nous propose entre autres possibilités de travaux, de mettre à notre disposition du personnel qualifié, pour la réfection de peintures. Un chantier pourrait être réalisé pendant les vacances scolaires: réfection de peinture dans un couloir de l'école primaire. Un devis serait établi au préalable.

**Accessibilité aux ERP : ascenseur ancienne mairie** : le bureau d'étude BETEC (Saint JUST) nous a demandé d'effectuer un sondage dans le plancher de la salle des mariages, afin de connaître la structure existante. La trémie de l'ascenseur se trouve à cheval sur un IPN de 280 mm. La solution technique retenue fera apparaître une structure de renfort apparente sous le plafond du hall. Pour pallier à cet inconvénient, un plafond suspendu sera réalisé, qui aura pour effet d'éclaircir l'espace, et de diminuer la résonance. L'éclairage sera revu par la même occasion.

Un devis sera demandé à un marbrier afin de déplacer au moins une stèle murale.

### **Visite périodique des ERP , par le SDIS :**

Ecole maternelle : elle a reçu un avis favorable, mais des observations ont été consignées :

Rideaux extérieurs occultant la porte de secours.

Guirlandes et autres objets en suspension dans les couloirs : interdits.

Stockage de matériels divers devant les portes de secours.

Matériels dans le local électrique.

Sirène à renforcer.

Ecole primaire : avis défavorable provisoire puisque la sirène n'a duré que deux minutes au lieu de cinq (panne de batteries). La commission avait aussi relevé qu'un bloc de secours était en panne (une vérification complète avait été réalisée la semaine précédente).

Le délai supplémentaire permettra de compléter le registre de sécurité sur lequel certaines interventions n'avaient pas été reportées.

Un prochain passage en commission devrait permettre d'obtenir un avis favorable.

### **CA3B , travaux de voirie sous droit de tirage : esquisse de budget**

Nos droits de tirage 2017 :	188 064.00 €
Reliquat 2016 :	27 237.39 €
Annuité :	- 4 792.31 €
Convention Grdf (ch. Shall)	<u>2 739.15 €</u>
	213 248.23 €

Probabilité d'un abondement :

Politique communautaire :	45 000.00 €
Budgets cumulés :	258.248.23 €
Déduire carrefour des Soudanières :	<u>- 67 712.76 €</u> (prix de revient)
Budget disponible :	190 535.47 €

Ces montants ne pourront être considérés comme définitifs qu'après le vote du budget de l'intercommunalité et la confirmation du maintien de la politique dite communautaire.

### **Propositions pour 2017 de la Commission travaux :**

(Les projets sont en cours de chiffrage)

Modification du carrefour des Soudanières.

Chemin de Schall : construction d'un trottoir côté Domaine de la Fontaine, et réfection de la chaussée, incluant la possibilité de traçage d'une piste cyclable. La commission travaux n'approuve pas cette option pour des raisons de largeur insuffisante, d'un probable contre sens de circulation cycliste dangereux, d'un débouché sur la RD, sans continuité possible.

Route de Tréconnas: construction d'un trottoir depuis le chemin de la Mirette, jusqu' à l'allée des sorbiers, dans un premier temps, puis jusqu'au chemin de la Combe, en fonction de l'avancement du lotissement. Une chicane sera réalisée, au droit de la fontaine de Tréconnas, ainsi qu'au droit de l'ancien four Rosset.

Remise en état du chemin de Bellière (curage de fossés, déflashage, revêtement).

Reprise de l'enduit bicouche, impasse des Métras.

### **Travaux de voirie sous budget communal :**

Chemin des Rochettes : reprofilage, création de fossé, busage ; travaux reportés depuis deux ans.  
Pose d'une clôture sur le mur au nord du parking de la MSP.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Approbation modification n° 4 du PLU**

Monsieur Pommeruel rappelle les motifs présentés par le Maire, à savoir rectification d'une erreur matérielle et de prescription de l'orientation d'aménagement programmée du secteur « le Village ». Il expose le bilan de la phase de la mise à disposition du public (aucune observation).

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément aux articles L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter la modification simplifiée du plan local d'urbanisme N° 4.

## **4.2. – Commission urbanisme du 13 février 2017**

### **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

SAS LES ECURIES DU BUGEY

Sur un terrain situé Les Rochettes

Parcelle(s) N° 1451, 1422, 1412, 1867, 1860, 1454, 1849, 1420, 1423, 1425, 1421, 1446, 1862, 1418, 1765 & 1419 Section C située(s) en zone Ad

D'une superficie totale de 23610 m<sup>2</sup>

POUR MODIFICATION DE LA SURFACE DE PLANCHER DE L'EXTENSION

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

POCHERON Jean-Michel

Sur un terrain situé 93 route de Revonnas

Parcelle(s) N° 752 Section D située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1493 m<sup>2</sup>

POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE

DARNAND Renée

Sur un terrain situé 71 chemin des Rippes

Parcelle(s) N° 745 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1428 m<sup>2</sup>

POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

SARNELLI Nicolas

Sur un terrain situé 394 chemin de Schall

Parcelle(s) N° 369 & 348 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1335 m<sup>2</sup>

POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

DURANT Pierre

Sur un terrain situé 14 allée de Bellevue

Parcelle(s) N° 139 Section AD située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 896 m<sup>2</sup>

POUR L'ÉDIFICATION D'UNE VÉRANDA

### **DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION**

Demande de SCP MATHIEU PONS

Sur un terrain situé Rue du Docteur Hudellet

Parcelle(s) N° 907 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 15 m<sup>2</sup>

VENTE BIGOT / DUSSEUX

Demande de SCP Bremens et associés

Sur un terrain situé 1 allée de la Fontaine

Parcelle(s) N° 711 Section AB située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 162 m<sup>2</sup>

VENTE SEMCODA / COMMUNE DE CEYZÉRIAT

Demande de SELARL DUBOIS & BAILLY-JACQUEMET

Sur un terrain situé Les Rippes

Parcelle(s) N° 12 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 313 m<sup>2</sup>

VENTE CONSORTS RENOUD / COMMUNE DE CEYZÉRIAT

Demande de Maître Thierry MANIGAND

Sur un terrain situé 555 route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 448 Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 721 m<sup>2</sup>  
VENTE CURT / DEGEZ

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de SCP MATHIEU PONS  
Sur un terrain situé Rue du Docteur Hudellet  
Parcelle(s) N° 907 Section AL située(s) en zone UA  
D'une superficie totale de 15 m<sup>2</sup>  
VENTE BIGOT / DUSSEUX

Demande de Maître Thierry MANIGAND  
Sur un terrain situé 555 route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 448 Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 721 m<sup>2</sup>  
VENTE CURT / DEGEZ

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Stéphane VIEILLE  
Sur un terrain situé La Fontaine, Bourbouillon et Baisse de Schal  
Parcelle(s) N° 136, 137, 138, 68, 70, 67, 66, 65, 63, 62 & 61 Section AI située(s) en zone UBa & A  
D'une superficie totale de 33196 m<sup>2</sup>  
VENTE CHARNAY / BILLARD

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat  
Parcelle(s) N° 425, 426, 442, 449, 468 & 503p Section AK située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 6027 m<sup>2</sup>  
CESSION ESPACES VERTS À ASL LE FORTUNAT

## **QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)**

### **5.1. – Conseil d'école maternelle du 9 février 2017**

- Effectifs : 107 élèves : 23 PS, 22 PS-MS ; 18 MS ; 22 GS ; 22 GS.  
Les prévisions pour la prochaine rentrée sont de 102 élèves : 38 PS ; 31 MS ; 33 GS. Cette prévision entraînera une fermeture de classe.  
Les ATSEM sont actuellement remplacées après 15 jours d'absence, les enseignants et les parents demandent que ce délai soit raccourci à 8 jours.  
A noter qu'il y a actuellement 3 AVS à temps plein et une stagiaire pour validation du CAP petite enfance.
- Activités : différents exercices de PPMS, incendie et alerte attentat ont été faits conformément à la législation. Le SDIS est passé le 20 janvier pour le contrôle sécurité ; un avis favorable a été donné.
- ✓ Les petits se rendent à la bibliothèque une fois par mois.
- ✓ Les aînés du foyer ont fait des crêpes pour tous les enfants. Ils sont vivement remerciés.

- ✓ Des sets de tables avec les dessins des enfants seront en vente prochainement.
- ✓ Les enfants ont assisté à plusieurs spectacles « les petites scènes vertes » offerts par le Conseil Départemental.
- ✓ « La Moufle » par la compagnie Transformation. Spectacle qui a eu lieu au centre festif à Ceyzériat.
- ✓ Les enfants ont participé à l'opération « bol de soupe » du C.M.E.
- ✓ Une activité « jardinage » avec Villaverde pour les MS et les GS.
- ✓ La grande lessive le 23 mars : opération mondiale où chaque participant (chaque enfant) accroche sur un fil avec des pinces à linge, des dessins, des peintures pendant une journée.
- ✓ Une exposition des travaux des enfants est prévue le 9 juin.
- ✓ Les olympiades le 4 juillet.

- Travaux :

- ✓ 2 anti-pinces doigts pour les portes d'entrée de l'école.
- ✓ L'enrobé prévu vers la cour des grands : redemande urgente.
- ✓ La cabane à consolider.
- ✓ Des bancs à poncer pour l'activité « le banc de l'amitié » : les enfants les peindront et les enseignants les verniront.
- ✓ Retirer le fléchage de l'école en haut du chemin du Colombier.
- ✓ Du film occultant pour les 2 salles de sieste est à prévoir.
- ✓ Le restaurant scolaire étant trop bruyant les parents souhaiteraient que les CE2 mangent au 2<sup>ème</sup> service pour réduire le nombre et donc le bruit.  
Une étude sur l'insonorisation du restaurant scolaire sera menée conjointement avec la commission travaux dès que possible. Une rencontre est prévue avec un acousticien le mercredi 22 février.

Les parents souhaiteraient que le repas de Noël puisse être proposé à tous les enfants et se fasse au centre festif. Renseignements pris, le cuisinier serait d'accord. Les parents s'engagent pour aider à l'installation, au service et au nettoyage.

La commission « temps méridien » se réunira début avril pour concrétiser ou pas ces propositions.

## **5.2. – Conseil d'école élémentaire du 10 février 2017**

Effectifs : 233 élèves soit une moyenne de 25 élèves par classe.

Activités : comme pour la maternelle, différents exercices de mise en sécurité ont été faits : PPMS, Incendie, Intrusion. La visite du SDIS s'est bien passée, mise à part la batterie de l'alarme qui était trop faible. Celle-ci a été changée.

Une formation sur l'utilisation des extincteurs a eu lieu lundi 13 avec Nicolas Paris pour les directrices conformément à la demande du SDIS.

Voyages de fin d'année :

Les 27 élèves de Madame Rochet partiront à Lyon pendant 3 jours du 19 au 21 juin.

Ils visiteront l'opéra, le vieux Lyon, l'institut Louis Lumière. Croisière sur la Saône et le Rhône et visite du centre Confluence, coût 5 300 €.

Les 26 élèves de Mr Gau partiront 4 jours à Giron du 9 au 12 mai pour découvrir différents sports (autres que ceux pratiqués à l'école) : aviron, escalade...

Des ventes de gâteaux, de pizzas, des tombolas contribueront à atteindre le budget, ainsi qu'une participation du SOU, des parents et de la mairie (20 € par enfant soit 1 060 €).

Les 22 et 23 juin un spectacle musical sera donné faisant suite à l'intervention du dumiste tout au long de l'année.

Les élèves participent à chaque événement commémoratif.

Les enseignants remercient la bibliothécaire pour toutes les animations qu'elle propose.



Travaux : pour le temps méridien, si les CP mangent au premier service les GS et les CP resteront dans la cour de l'école élémentaire pendant le deuxième service, pour ne pas emmener les CP dans la cour de la maternelle ! Les stores ont été vérifiés et réparés.

Les 3 paillasons ont été achetés.

Les fenêtres cassées dans la salle de motricité vont être réparées ainsi qu'une fenêtre dans les classes 5 et 6.

Les barrières devant les gradins ont été posées. Les enseignants remercient la mairie. Reste une barrière à poser le long du pan incliné.

Demande d'anti pince-doigts : ils seront installés pour les portes des sanitaires dans un premier temps.

### **5.3. – Commission scolaire du 15 février 2017**

#### **Garderie**

Après un premier bilan portant sur la période de septembre à décembre 2016, il s'avère que les comptes sont en négatifs. Ceci est dû à une fréquentation plus faible et le fait de faire un tarif à la demi-heure entraîne une perte de recettes.

Au vu de ces éléments, la commission scolaire propose de réajuster les tarifs, sachant qu'ils seront toujours évalués par demi-heure comme les parents l'avaient demandé.

La commission scolaire propose une augmentation des tarifs de 0,10 €, soit une demi-heure de garderie à 1 € au lieu de 0,90 € et une augmentation de 0,20 € pour les ¼ heure de 7h15 à 7h30 et de 18h30 à 18h45 soit 0,70 € au lieu de 0,50 € à compter du 2 mai prochain.

La commission propose de réajuster à nouveau ces tarifs pour la rentrée scolaire prochaine suivant le bilan financier de fin d'année scolaire écoulée.

Décision : le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés par la commission. Les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 seront les suivants :

- de 7 h 15 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 18 h 45 : ..... 0,70 €
- chaque demi-heure entre 7h30 et 8h30 et 16h et 18h30 : ..... 1,00 €
- chaque demi-heure le mercredi entre 11 h 30 et 12 h 30..... 1,00 €
- au-delà de 18 h 45, pénalité (inchangé) : ..... 7,50 €

#### **Restaurant scolaire**

Pendant la semaine de stage du cuisinier, Mr Ludovic Goy, nous avons fait appel à la société RPC à Manziat.

### **QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS** **(C. TAVEL)**

Mme TAVEL donne le compte rendu de deux assemblées générales suivantes :

#### **6.1. – Assemblée des Donneurs de Sang**

Celle-ci s'est tenue le 20 janvier 2017.

L'amicale compte 39 adhérents.

Objectifs : œuvrer dans un esprit de convivialité, solidarité, convivialité.

Des remerciements ont été adressés à la municipalité pour le prêt du centre festif.

Au cours de l'année 2016, 5 prélèvements de sang ont eu lieu à Ceyzériat et Revonnas.

Le nombre de nouveaux donneurs reste stable mais il est enregistré une baisse de dons de 6%.

Outre les collectes, la farfouille du mois de septembre reste un temps fort de la vie associative, de même que les actions conduites pour la promotion du don du sang auprès des associations sportives.

A ce titre, un jeu de maillot a été offert au foot.

Les projets :

Rencontre en novembre 2016 entre les associations de Saint Just, Montagnat et Jasseron sur l'avenir des associations tout en préservant les collectes de sang respectives.

Une fusion des 3 associations, pour un conseil d'administration plus important, est soumise à réflexion pour l'avenir, mais dans un premier temps, il y aura entraide pour les manifestations.

Au mois de septembre, la farfouille se déroulera avec l'entraide du foot. Le FC La Vallière a répondu positivement à cette demande.

Bilan financier : + 259 euros pour l'année 2016

Entrée : Farfouille : + 2646 euros

Charges : 3088,07 € dont 568 € achat de maillots

Sur les comptes : 11 597,97 euros

## **6.2. – A.G. Comité paroissial**

Conseil Paroissial du 28 janvier 2017

La commune est remerciée pour les bonnes relations et l'écoute pour les travaux à réaliser. En sens inverse, la paroisse a mis à disposition la cure pour le foyer de l'amitié lors des travaux du parking maison de la santé.

A noter qu'elle met aussi à disposition la cure et l'église pour le concert de Noël de l'harmonie.

Depuis le mois de septembre un nouveau prêtre a été nommé sur la paroisse. Il réside à Tossiat .

3 actions sur l'année : concert du 12 mars, fête de l'amitié le 12 août, repas paroissial le 15 octobre.

Résultat financier de l'année : + 1 969,01 €

Compte épargne : 4 645,47 €

Solidarité : 1 344,93 €

L'argent sert à gérer les dépenses liées à la cure qui est paroissiale.

Cette année, réfection des marches et de la cour.

Pour 2017, de gros travaux sont à prévoir : changement de la chaudière, réfection du toit du bâtiment en bas de la cour car fuite d'eau.

Une rencontre aura lieu avec l'économiste diocésain sur le devenir du bâtiment et le financement des travaux.

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

### **7.1. – Commission culturelle du 7 février 2017**

Madame DUFOUR présente le compte rendu de la commission culturelle au cours de laquelle la commission a pris acte de la démission de Mme Laurence Écochard pour raisons professionnelles. Elle demande aux membres du conseil si quelqu'un pourrait la remplacer.

Informations ont été données sur les A.G. auxquelles certains membres ont assisté. Puis il a été question des projets à venir :

- le 8 juillet, désormais appelé « fête d'été » et son feu d'artifice avec plusieurs prestataires ont fait l'objet de discussion. Avant de recevoir le dernier et habituel commercial qui présentera son devis, les membres de la commission ont manifesté le désir d'apporter un changement en y introduisant un aspect musical.
- La poursuite des illuminations de Noël : compléter celles-ci rue Joseph Bernier, envisager le remplacement de la banderole « joyeuses Fêtes » vieillissante et une mise en lumière sur l'avenue du Revermont.
- Le suivi du projet de salon artistique : nous recevons actuellement peu d'inscriptions d'artistes et nous sommes dans l'expectative. Notre projet n'a de nouveauté que pour nous et alentours ce type de manifestations se multiplie. En plus, les Journandises viennent de décider d'une manifestation en novembre. À suivre donc.
- Niveau budget : un bilan par poste de dépenses en 2016 sera fait pour en mesurer l'impact sur la globalité et il sera présenté lors de la réunion suivante.
- Concernant l'attribution de subventions, les dossiers sont arrivés progressivement en Mairie. La date de dépôt était celle du 1<sup>er</sup> février 2017.

## **7.2. – A.G. Anciens Combattants**

Le 29 janvier 2017 s'est tenue l'Assemblée générale des Anciens Combattants

Le Président a remercié les personnes présentes et leur a présenté ses meilleurs vœux. Il a salué la présence à leurs côtés de 3 membres de l'Association de Jasseron.

Après une minute de silence observée à la mémoire de Mrs Pierre Louchard, Lucien Festas et Roger Clanet, la parole a été donnée au secrétaire Monsieur Roland Curt. En préambule au rapport moral et d'activités il a adressé ses remerciements à Monsieur Eudo porte drapeau, lequel a rappelé la symbolique du nouveau drapeau, pour sa fidélité à ce poste et aux obligations dues à sa charge, à son nouveau président Monsieur Daniel Pierre fédérateur et homme de dialogue, à Madame Dufour pour son aide et sa disponibilité. Il a témoigné de sa gratitude envers notre Maire pour son soutien à l'Amicale, à notre 1<sup>er</sup> Adjoint pour l'attention portée à leurs actions, à Isabelle Franck et Josette Froment pour leur investissement auprès des enfants du C.M.E. présents en compagnie de M. Jean-Marc Gau et de collègues lors des événements majeurs ainsi qu'à Cécile Tavel adjointe et sympathisante. Des félicitations sont adressées au Comité de fleurissement pour les créations originales à la stèle du soldat Gauvin. Quant au don de M. Aroud et aux 250 € de subvention, ils ont été très utiles pour l'acquisition du nouveau drapeau.

En 2016, l'Association comptait 14 adhérents et 10 sympathisants.

Durant cette année, le 31 janvier, il a été procédé à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration, d'un nouveau bureau et d'un nouveau Président. Le 24 avril en présence de Mr Alain Chabanois a eu lieu la cérémonie de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation avec dépôt de gerbe en mémoire de Georges Fabre. Le 8 Mai une première cérémonie a eu lieu devant la stèle du soldat Gauvin puis au Monument en présence des deux derniers participants de la seconde guerre mondiale Mrs Lucien Festas et François Randu. Puis ce fut la cérémonie du 14 juillet. Le 11 novembre ont été mis à l'honneur Lucien Festas et Jean-Claude Sucheras engagés au service de la France. La très désagréable météo a certes perturbé cette cérémonie mais le repli au centre festif avec la remise du drapeau par les enfants du C.M.E a rendu cette cérémonie sereine et riche en émotions.

En 2017 la présence de l'Amicale honorera les commémorations nationales et elle s'associera aussi aux manifestations et commémorations extérieures, poursuivra ses liens étroits avec la municipalité, l'école et les enseignants, le tissu associatif. Une réflexion est en cours sur des actions pour le devoir

de mémoire à l'école et au collège, la participation de deux jeunes de la commune au camp du Struthof.

Le rapport financier atteste d'un déficit lié à l'achat du nouveau drapeau. Pour rééquilibrer les comptes de rentrée entre les adhérents et les sympathisants il est décidé à l'unanimité d'augmenter de 1 € la cotisation des adhérents qui passera à 22 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Parmi les projets à venir :

- l'amendement des statuts non compatibles avec la réalité actuelle.
- l'avancée à 9 h du début de l'Assemblée générale le dernier dimanche de janvier 2018.
- l'engagement du secrétaire, après la belle découverte d'un registre (à l'obligation peu connue d'après la loi de 1901) manuscrit du passé de l'Amicale ouvert en février 1945 et arrêté en 2002 de le compléter pour le mettre à jour. C'est un très bel et précieux ouvrage d'archives et de mémoire.
- le souhait de voir le nom de M. Lucien Festas attribué en un lieu du village.
- la médiation de la Mairie pour permettre l'union et non la fusion des deux Associations de Combattants leur permettant ainsi de conforter le devoir de mémoire cher à toutes deux.

Pour clore cette réunion : un moment d'émotion, avec la remise de la médaille de reconnaissance de Ceyzériat pour l'action menée par Monsieur Pagelot sur notre territoire.

### **7.3. – A.G. FNACA**

Le vendredi 20 janvier 2017 a eu lieu l'Assemblée générale de la F.N.A.C.A.

Après avoir présenté ses vœux à l'Assemblée et remercié les personnes présentes, le Président a rappelé sa participation au défilé à Paris pour leur 55<sup>ème</sup> anniversaire. Il a fait part de l'excellent déroulement de leur Congrès tenu à Bourg-en-Bresse en octobre 2016. Ils nous ont remis deux revues de « l'Ancien d'Algérie » : elles attestent de la vie de la FNACA nationale et départementale. Celle de novembre contient 21 pages consacrées à leur 32<sup>ème</sup> Congrès national. Celle de décembre lui consacre encore une page et annonce une revalorisation progressive de deux fois deux points pour la retraite du combattant en 2017.

Le rapport d'activités atteste de leur participation aux cérémonies aux Monuments aux Morts de Bourg et de Ceyzériat, de leur présence au Congrès, du remplacement de deux plaques au cimetière de Ceyzériat.

Ils remercient la mairie pour son soutien et sa présence ainsi que les correspondants des journaux locaux qui relaient leurs manifestations et a transmis leur hommage à leur camarade Mr Sucheras.

L'Association compte 28 adhérents dont 7 veuves.

La prochaine manifestation prévue est celle du 19 Mars. La cérémonie se déroulera au Monument à partir de 11h30 et sera précédée d'un rassemblement à 11h15 avec les autorités Place du 19 Mars.

En avril les cotisants se retrouveront autour d'un bon repas.

Le rapport financier fait état d'un compte courant de 678 € et d'un livret de 1449 €.

Puis il est procédé à l'élection du bureau qui conserve Monsieur Mercier comme Président. Il salue l'arrivée de Madame Sucheras comme trésorière adjointe.

La réunion se termine avec le traditionnel verre de l'amitié.

### **7.4. – A.G. Mélodifoliz**

Cette assemblée générale s'est tenue le 13 février 2017.

En 2016 s'est tenu la 14<sup>ème</sup> édition du Concours national de guitare. 73 candidats provenant de 17 départements y ont participé + 1 venu de Suisse. Placée sous le thème « Matière à.. », les différents rendez-vous de cette 11<sup>ème</sup> biennale ont concerné 1650 personnes et touché toutes les générations : de 2 ans (Pôle Petite Enfance) à 97 ans et + (EPAD). Les propositions ont été riches et variées :

musique corporelle et conte avec la Cie LABS en maternelle, sculptures musicales en maternelle et au pôle petite enfance, mime et harpe à l'HEPAD, découverte d'un instrument : le Didgeridoo, concert insolite avec le guitariste Nicolas GUAY, salon de lutherie, expositions artistiques associant un sculpteur et un photographe, chants et poésies avec « Un Pas de Côté ». Ajoutons la participation de Mélodifoliz à la Journée Européenne du Patrimoine avec un concert de 2 guitaristes confirmés et de la lauréate du Concours de l'année, dans le hall de l'ancienne mairie avec une belle mise en lumière de ce patrimoine bâti et des œuvres d'un sculpteur et d'une peintre.

En 2017 Mélodifoliz se prépare à fêter ses 30 ans d'existence. De 1987 à 2005 elle est « GUITARE MELODIE ».

Ecole de musique avec une moyenne de 130 élèves, 11 à 12 professeurs salariés, gérée totalement par des bénévoles et s'enrichit d'une Biennale + Concours + saison musicale. En 2005 : création de la Maison de la Musique de la Vallière, dont elle est membre fondateur et dont elle assure la coprésidence de 2005 à 2006 pour son installation. En 2006 : GUITARE MELODIE devient MELODIFOLIZ. Après ce rapport d'activités très dense, Madame Chavy, Présidente de l'association, a souligné une organisation entièrement bénévole constituée de 10 permanents et de 35 occasionnels, l'aide très appréciée de la Mairie de Ceyzériat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes de la Vallière, ainsi que des très nombreux partenaires. Tous ont été très vivement remerciés car sans eux, rien ne serait possible.

Avec un bénéfice de 432,10 € pour l'exercice 2016, le rapport financier fait état d'un bilan de 11 013,84 € pour l'Association.

Les 3 exercices ont été approuvés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

La Mairie a remercié l'Association pour son invitation, le dossier complet et le CD qui lui ont été offerts. Elle a souligné la qualité des prestations offertes, remercié les bénévoles pour leur disponibilité mise au service d'une population intergénérationnelle. Elle a été sensible à l'esprit d'ouverture et la mise en valeur des différentes facettes culturelles présentées par Mélodifoliz.

La réunion s'est achevée par une collation très conviviale.

## **7.5. – Trophée de l'animation**

**Le 1<sup>er</sup> février 2017**, à Saint Vulbas, a été dévoilé le parcours du Tour de l'Ain 2017. À cette occasion la Mairie de Ceyzériat a été mise à l'honneur avec l'attribution d'un trophée saluant ses qualités d'accueil et de décorations. Nous remercions toutes les personnes mobilisées à l'occasion de cette manifestation.

## **7.6. – Inauguration de l'Espace Santé de la Vallière**

L'inauguration de la Maison Pluridisciplinaire de Santé a fait l'objet de nouvelles rencontres avec les professionnels de santé et le Docteur Kabissi, coordinateur de la Maison pluridisciplinaire.

Elles ont permis de définir le déroulement de la manifestation du 10 Mars. Elle commencera par un rassemblement à 18h30 au 36 Allée Hugon, suivi de la coupure du ruban à 18h45 et d'une visite des locaux, puis à 19h30 au Centre Festif sont prévus les discours. Un buffet sera offert par la SEMCODA et la Mairie.

La présentation et la validation du carton d'invitation a pu être ainsi faite par les différents partenaires ainsi que la liste des invités.

Ont été évoqués les derniers petits travaux à satisfaire : la signalétique sur le bâtiment, sa localisation en ville et sur le site internet.

Ces réunions ont été constructives et conviviales.

## **QUESTION N° 7 – Questions diverses**

### **7.1. – Demandeurs d'emploi**

	Total	H	F	I	N.I.
Février 2017	162	88	74	122	40

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 23 mars 2017 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,